



## Déclaration des élus CGT à la CAP locale n°2 du 29/09/2008

Les élus CGT à la CAP d'avancement au grade de contrôleur principal dénoncent les conditions qui prévalent pour ce tableau d'avancement

➤ La priorité donnée à la notation forcément inégalitaire du fait de sa subjectivité et de la diversité des situations notés/notateurs

➤ L'inutilité des passages de grade à l'intérieur de la catégorie B (ainsi qu'en catégorie C)

➤ Le refus de prendre en compte les propositions des organisations syndicales, alors que dans le même temps, les directions ont créé pour cette année une promotion à l'âge.

C'est pourquoi ils revendiquent :

la création d'une carrière linéaire en catégorie B (à l'instar de ce qui se fait en catégorie A )

la réforme de la grille indiciaire prenant en compte les nouvelles qualifications et les conséquences de la réforme des retraites conduisant à un allongement de la durée des carrières

la suppression des listes d'aptitude

des possibilités élargies d'accès à la catégorie A par voie de concours et examens professionnels.